



Droit au travail avec passeport camerounais

Par **cerfyu**, le **29/08/2012** à **22:04**

Bonjour,

Mon amie cherche a venir me rejoindre en France et y trouver du travail. Elle est camerounaise et a donc un passeport et la nationalité Camerounaise mais habite en Italie depuis plus de 10 ans et a une carte d identité Italienne. Ma question est donc la suivante: A t elle le droit de venir travailler en France habitant en Italie malgré sa nationalité camerounaise? Y a t il des demarches à faire pour obtenir ce droit?

PS: Ceci ne concerne qu'une période de 4 mois, après quoi nous partons ensemble au royaume uni.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/08/2012** à **09:18**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une structure d'aide aux étrangers et/ou des services de la Préfecture...